

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le lundi 2 décembre 2019 à 20 h, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc  
Diane Tremblay  
Emmanuel Deschênes  
Johnny Gauthier  
Mario Desmeules

Était absent : Jimmy Perron

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019
3. ADOPTION DES COMPTES
4. RÉSOLUTION – ARRÊT DES PROCÉDURES DU RÈGLEMENT NO 223-19 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA LIMITE DE LA ZONE V-05 DANS LE DÉVELOPPEMENT « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS », AGRANDIR LA ZONE V-09 DANS LE DÉVELOPPEMENT DU « DOMAINE CHARLEVOIX » ET AJOUTER DES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LE « DOMAINE CHARLEVOIX »
5. DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT-ALIÉNATION À LA CPTAQ SUR LE LOT 5 438 809, CHEMIN STE-CATHERINE
6. FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DU F-550 (CAMION DE DÉNEIGEMENT)
7. RÉSOLUTION D'APPUI À LA COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC (CTAQ) POUR LA CONVERSION DES HORAIRES PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS)
8. RÉSOLUTION D'EMBAUCHE – JOURNALIER CLASSE II
9. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
10. NOMINATION DE PIERRE TREMBLAY SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS
11. RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020
12. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
13. MISE EN COLLECTION DE COMPTES IMPAYÉS
14. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DOMAINE CHARLEVOIX
15. REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET 2020
16. MOTION DE REMERCIEMENTS À M. GRÉGOIRE BOUCHARD POUR SES 20 ANS DE SERVICE COMME CHEF-POMPIER
17. DEMANDE DE DONS :
  - SENTIER DE LAPOINTE-DE-L'ANSE
18. REPRÉSENTATION
19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **201-12-19 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

**202-12-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit adopté.

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019 soit adopté.

**203-12-19 Adoption des comptes**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

JIMMY FILLION	1 044.99 \$
GESTION IMMO PCS	1 531.40 \$
MARTIN GAUDREAU	770.50 \$
PATRICK DESJARDINS	489.29 \$
BENOIT DUBOIS	302.76 \$
DAVID BERGERON	512.00 \$
ANDRÉ DUBOIS	189.23 \$
GISÈLE CARBONNEAU	442.51 \$
9353-7330 QC INC.	1 309.38 \$
BELL CANADA	263.38 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG- DT-PT)	115.99 \$
BRIGADES POMPIER (REMB.VS DON)	157.26 \$
CHEZ S.DUCHESNE	157.20 \$
CORPORATE EXPRESS	702.34 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	164.91 \$
DÉRY TELECOM	44.84 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	48.00 \$
DOLLORAMA (CADRES)	26.73 \$
ÉLECTRICITÉ RÉJEAN SAVARD	179.25 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	397.13 \$
EXTINCTEUR CHARLEVOIX	149.29 \$
HYDRO-QUÉBEC	83.65 \$
LES JARDINS DU CENTRE	114.98 \$
MJS	251.35 \$
MRC CHARLEVOIX( CRÉDIT FACTURE OCTOBRE 2019 )	(525.94) \$
MON BURO.CA	370.32 \$
POSTES CANADA	468.67 \$
SONIC	3 479.00 \$
ULTIMA ASSURANCE	208.00 \$
VISA	229.96 \$
	<hr/>
	<b>13 678.37 \$</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ARÉO-FEU	270.74 \$
BATTERIE EXPERT	28.69 \$
BELL CANADA	94.79 \$
BRIGADE DES POMPIERS	7 054.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE	317.19 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	431.14 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 681.45 \$
	<hr/>
	<b>9 878.00 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT**

BELL CANADA	94.79 \$
BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB-CG)	115.99 \$
FRAIS FORMATION DÉNEIGEMENT	78.66 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	329.66 \$
COMMISSION SCOLAIRE CHARLEVOIX (FORM.DÉNEIGEMENT)	40.00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	523.12 \$
COMPASS MINERAL	15 490.60 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	194.12 \$
ESSO	3 937.76 \$
ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU	117.27 \$
ÉRIC TREMBLAY 9002-7210 QC INC.	10 320.74 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	1 681.45 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	2 690.41 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	166.76 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	3 453.64 \$
LOCATION MASLOT	558.99 \$
OK PNEUS	3 146.98 \$
SOLUGAZ	15.01 \$
SAAQ	94.60 \$
UNI-SELECT	208.03 \$
	<hr/>
	<b>43 258.58 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DES RUES**

HYDRO QUÉBEC	1 222.91 \$
	<hr/>
	<b>1 222.91 \$</b>

**AQUEDUC**

A.TREMBLAY ET FRÈRES	5.73 \$
BELL MOBILITÉ	35.88 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	268.75 \$
PRODUITS BCM LTÉE	703.61 \$
	<hr/>
	<b>1 013.97 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BUREAU VÉRITAS	90.75 \$
BELL	96.95 \$
CLAUDE GAUTHIER (MOTONEIGE)	220.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	8.75 \$
POSTES CANADA (TESTS D'EAU)	113.80 \$
PUROLATOR	5.45 \$
	<hr/>
	<b>535.70 \$</b>

**URBANISME**

MRC CHARLEVOIX (FRAIS INSPECTEUR)	1 121.50 \$
	<hr/>
	<b>1 121.50 \$</b>

**TOURISME, LOISIRS ET CULTURE**

BELL CANADA	101.69 \$
	<hr/>
	<b>101.69 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

INTÉRÊTS AU	4 313.73 \$
	<hr/>
	<b>4 313.73 \$</b>

**DONS**

MICHAEL MARTEL	200.00 \$
PIERRE-MARC TREMBLAY	200.00 \$
	<hr/>
	<b>400.00 \$</b>

**PROJET COUR ÉDIFICE MUNICIPAL**

WSP (ARPENTAGE MISE EN PLAN)	3 851.66 \$
	<b>3 851.66 \$</b>

**TRAVAUX TECQ**

GAÉTAN BOLDDUC	9 539.75 \$
ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	743.59 \$
CONSTRUCTION MP	71 112.60 \$
	<b>81 395.94 \$</b>

<b>TOTAL</b>	<b>160 772.05 \$</b>
--------------	----------------------

**204-12-19 Résolution – Arrêt des procédures du règlement n° 223-19 « Règlement ayant pour objet d’amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d’agrandir la limite de la zone V-05 dans le développement « La Seigneurie des Éboulements », agrandir la zone V-09 dans le développement du « Domaine Charlevoix » et ajouter des usages complémentaires à l’usage résidentiel dans le « Domaine Charlevoix »**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Charlevoix a demandé à la municipalité d’intégrer les zones de fortes pentes (31 % et plus) aux plans d’aménagement d’ensemble de « La Seigneurie des Éboulements » et du « Domaine Charlevoix »;

**CONSIDÉRANT** l’impact causé par l’intégration des zones de fortes pentes en ce qui a trait aux lotissements des terrains et des constructions futures dans ces deux développements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- d’arrêter les procédures du règlement n° 223-19 intitulé « Règlement ayant pour objet d’amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d’agrandir la limite de la zone V-05 dans le développement « La Seigneurie des Éboulements », agrandir la zone V-09 dans le développement du « Domaine Charlevoix » et ajouter des usages complémentaires à l’usage résidentiel dans le « Domaine Charlevoix ».

**205-12-19 Demande d’autorisation de lotissement – aliénation à la CPTAQ sur le lot 5 438 809, chemin Ste-Catherine**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Diane Tremblay et Gaétan Tremblay pour obtenir l’autorisation d’agrandir leur lot résidentiel, portant le numéro 5 439 153 du cadastre du Québec, d’une superficie 697 mètres carrés à même le lot 5 438 809.

**CONSIDÉRANT** la configuration du terrain, dont les lignes latérales sont situées très près de la résidence et qu’il est nécessaire d’agrandir le lot afin que les propriétaires puissent effectuer un agrandissement de la résidence, tout en restant dans les limites de leur propriété;

**CONSIDÉRANT** qu’il n’existe pas d’autres espaces appropriés disponibles à l’extérieur de la zone agricole sur le territoire de la Municipalité afin de satisfaire la demande des propriétaires ;

**CONSIDÉRANT** les critères de l’article 62 de la Loi sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie 7 Catégorie 7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Faible
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Faible
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucun
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Sans effet
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	N/A
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Conservée
9	L'effet sur le développement économique de la région	Bénéfique
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	N/A

**CONSIDÉRANT** que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec,

- D'approuver la demande d'autorisation visant l'agrandissement de la propriété portant le numéro de lot 5 439 153, appartenant à Madame Diane Tremblay et Monsieur Gaétan Tremblay, d'une superficie de 697 m<sup>2</sup> à même la propriété portant le numéro de lot 5 438 809;

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le formulaire de demande est versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

#### **206-12-19 Financement pour l'acquisition du FORD-550 (Camion de déneigement)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements a fait l'acquisition d'un camion F-550;

**CONSIDÉRANT** qu'un emprunt au montant de 79 500 \$ est nécessaire pour en assurer le financement;

**CONSIDÉRANT** la démarche effectuée auprès de Desjardins Entreprises Charlevoix, dont le taux fixe pour un terme de 10 ans avec des remboursements mensuels, capital et intérêts, serait à 4,92 %;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser l'emprunt au montant de 79 500 \$ auprès de Desjardins Entreprises Charlevoix;
- D'autoriser Linda Gauthier, directrice générale et Pierre Tremblay, maire, à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

**207-12-19 Résolution d'appui à la coopérative des techniciens-ambulanciers du Québec (CTAQ) pour la conversion des horaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**

**CONSIDÉRANT** les efforts soutenus de la CTAQ pour offrir à la population un service préhospitalier de qualité;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des véhicules de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul se qualifie en vertu des critères de conversion d'horaire du MSSS;

**CONSIDÉRANT** que le déploiement dynamique des véhicules ambulanciers est primordial dans un territoire d'une grande superficie comme Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** que le temps de réponse des équipes déployées selon des horaires à l'heure est inférieur, statistiquement, à celui des horaires de faction;

**CONSIDÉRANT** que les horaires de faction sont temporaires depuis 1989;

**CONSIDÉRANT** le fait que nos citoyennes et nos citoyens méritent la même qualité de soin que les autres québécois;

**CONSIDÉRANT** le fait que le conseil municipal a à cœur la santé de ses citoyennes et de ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité des Éboulements demande au gouvernement du Québec de compléter le plus rapidement possible la conversion des horaires de l'ensemble des paramédics assurant les services préhospitaliers d'urgence pour les secteurs d'opération de La Malbaie et Baie-Saint-Paul.

**208-12-19 Résolution d'embauche – Journalier classe II**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'embaucher Monsieur Michel Larouche comme journalier classe II aux travaux publics;
- que le salaire versé soit selon la convention de travail en vigueur.

### **209-12-19 Acquisition d'équipement informatique**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit procéder à la mise à niveau du réseau informatique, soit pour les appareils réseau et le serveur;

**CONSIDÉRANT** l'entente de service avec la firme MJS Inc. laquelle assure le bon fonctionnement du parc informatique de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le coût de cette mise à niveau s'élève à 3 595 \$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acquérir les équipements et procéder aux mises à niveaux nécessaires auprès de la firme MJS Inc. moyennant la somme de 3 595 \$ incluant les taxes.

### **210-12-19 Nomination de Pierre Tremblay sur le conseil d'administration du Camp le Manoir des Éboulements**

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- que le maire Pierre Tremblay soit nommé pour siéger sur le conseil d'administration du Camp le Manoir des Éboulements.

### **211-12-19 Résolution établissant le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h :

- |                          |                                   |
|--------------------------|-----------------------------------|
| • lundi 13 janvier 2020  | • lundi 3 février 2020            |
| • lundi 2 mars 2020      | • lundi 6 avril 2020              |
| • lundi 4 mai 2020       | • lundi 1 <sup>er</sup> juin 2020 |
| • lundi 6 juillet 2020   | • lundi 3 août 2020               |
| • mardi 8 septembre 2020 | • lundi 5 octobre 2020            |
| • lundi 2 novembre 2020  | • lundi 7 décembre 2020           |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **212-12-19 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement en raison de la période des Fêtes.

### 213-12-19 Mise en collection de comptes impayés

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes impayés ci-dessous soient mis en collection et que la Firme Gagné Letarte SENCL soit mandatée dans ce dossier.

NUMÉRO DE MATRICULE	MONTANT
1065 91 7292	620.61 \$
1761 84 6775	732.11 \$
1858 19 0475	304.27 \$
1859 29 5325	1 090.10 \$
1859 41 5518	4 602.12 \$
1264 00 8294	565.40 \$
1164 94 8687	500.53 \$
1457 83 3248	4 349.79 \$
1557 26 4286	3 256.65 \$
1558 10 2994	2 784.27 \$
2065 79 0744	1 040.27 \$
0000 00 0255	6 003.05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>25 849.17 \$</b>

### 214-12-19 Signature du protocole d'entente Domaine Charlevoix

**ATTENDU QUE** le promoteur désire procéder à la phase 4 de son développement domiciliaire dénommé « Domaine Charlevoix » sur le territoire de la Municipalité des Éboulements;

**ATTENDU QUE** le *Règlement N° 79-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* vise à permettre à la Municipalité de conclure un protocole d'entente pour permettre la réalisation d'un tel projet;

**ATTENDU QUE** les parties désirent convenir par ce protocole de leurs obligations respectives afin d'établir les conditions de réalisation de cette phase du projet sise sur le territoire de la Municipalité, mise de l'avant par le promoteur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité des Éboulements et la Société de développement Domaine Charlevoix;

- d'autoriser le maire Pierre Tremblay et Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit protocole d'entente.

### 215-12-19 Report de l'adoption du budget 2020

**CONSIDÉRANT** les nombreux dossiers à traiter, le délai pour la préparation et la finalisation du budget pour l'année 2020 est trop court pour le présenter à la date prévue initialement;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de reporter l'adoption du budget au 27 janvier 2020.

### **216-12-19 Motion de remerciements à Monsieur Grégoire Bouchard pour ses 20 ans de service comme directeur incendie**

**CONSIDÉRANT** que M. Grégoire Bouchard fait partie de la brigade incendie depuis 1989, soit 30 ans;

**CONSIDÉRANT** que depuis 1998, M. Bouchard occupe le poste de chef pompier, soit 21 ans;

**EN CONSÉQUENCE**, Sylvie Bolduc, conseillère, présente une motion de remerciements à Monsieur Grégoire Bouchard pour sa présence et son dévouement au sein de la brigade au cours des trente dernières années, soit à titre de pompier volontaire et comme directeur incendie/chef-pompier.

### **217-12-19 Demande de don**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière présentée par Monsieur Jacques Lapointe pour l'entretien du tracé du sentier de LaPointe-de-l'Anse;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des dépenses pour l'entretien hivernal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- d'accorder une aide financière de 600 \$ à Monsieur Jacques Lapointe pour l'entretien du sentier de LaPointe-de-l'Anse.

### **Représentation**

Les membres du conseil informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines.

### **Questions de l'assemblée**

La période de questions débute à 20 h 40 et se termine à 20 h 45.

### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

### **218-12-19 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 45 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière